

Compte – rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 20 Mars 2015

Sous la présidence de M. Le Maire Christian ALEXANDRE

Etaients présents :

ALEXANDRE Christian, GEORGET Arthur, HAUTEVILLE Cyril, JOUBERT Marc, LACROIX Yvette, MARTIN Isabelle, MATICHARD Gilles, PICARD Eric, PORTENEUVE Fabien, ALLARD Jean-Yves, RECOQUE Pascal.

Secrétaire de Mairie : Florence Pelin	Secrétaire de séance : Yvette Lacroix
---	---

Ordre du jour :

- Informations diverses
- Délibérations
 - Présentation du budget primitif 2015
 - Détermination des taux d'imposition des taxes communales
 - Participation financière de la commune aux frais de transport des enfants du RPI
 - Coupe de bois exceptionnelle de la commune de Viverols
 - Coupe de bois exceptionnelle de la section Gorce-Bouteyras
 - Soumission des bois du CCAS à l'ONF
- Questions diverses

1. INFORMATIONS DIVERSES

- Rencontre avec monsieur Pinet Patrick, responsable de la division routière départementale du Livradois-Forez

L'objet de cette rencontre était d'étudier les possibilités de ralentissement des véhicules dans la traversée du bourg : il est préconisé la création de 2 ronds-points, l'un au Chambon à proximité de l'école et l'autre à l'entrée du village vers le garage SDS.

Le conseil municipal demande que concernant le ralentissement à proximité de l'école, une mesure d'urgence soit prise pour mettre en sécurité les abords de l'école aux horaires de présence des enfants. Lettre sera adressée à la division routière départementale. L'étude sera réalisée par le Conseil Général qui nous en avisera à l'automne 2015, pour des travaux par tranches en 2016 et 2017. Ce projet pourra être financé en partie par des subventions annuelles encaissées au titre des amendes de police.

- Contact avec les deux notaires de Viverols

Les notaires envisagent de déménager de la Caisse d'Epargne et recherchent un bâtiment sur la place de Viverols. Le bâtiment de la mairie actuelle pourrait les intéresser si la Mairie déménage dans la Maison Granet avant l'été. Se poserait alors la détermination d'une nouvelle localisation du bureau du SIVOM. Une estimation financière du bâtiment de la mairie actuelle a été demandée à M. Jacob de l'Agence Immobilière d'Usson.

□ Devenir du Centre de vacances de l'AVEL

Plusieurs pistes ont été envisagées et explorées : création d'un centre de vie pour handicapés mentaux stabilisés, mais en l'absence d'appel d'offre du Conseil Général, cette piste ne peut aboutir ; prise de contact avec deux centres de vacances de la région lyonnaise qui cherchent des bâtiments pour installer des colonies, l'un a donné un avis négatif ; prise de contact avec la Fédération Française d'AIKIDO ; contact avec un créateur de vitraux pour stages et formations (une rencontre avec la DRAC et l'Architecte des bâtiments de France est nécessaire).

Le Conseil municipal est en recherche d'autres idées. Isabelle MARTIN propose la création d'un groupe de travail pour retrouver une activité à ce bâtiment : J-Y ALLARD, A GEORGET et F. PORTENEUVE sont volontaires.

2. DELIBERATIONS

1- Présentation du budget primitif 2015

- Le budget de fonctionnement est équilibré et se monte pour l'année 2015 à 648073,85 euros. Pour mémoire le budget de l'année précédente se montait à 629952,45 euros
- Le budget d'investissement est équilibré et se monte à 604667,55 euros
- Outre les travaux prévus en régie cad réalisés par les employés communaux
 - , * Chemins des écoliers
 - * Isolation de l'école
 - * Aménagement de la salle située au-dessus de la salle des associations
- Différentes réalisations sont prévues :
 - * Extension de l'éclairage public dans les villages
 - * Achat de la salle des fêtes
 - * Travaux au camping : antenne Wifi, table de ping-pong
 - * Aménagement du bâtiment des archives de la Maison Granet
 - * Equipement des appartements de l'école en compteurs calorifiques
 - * Achat de panneaux de signalisation
 - * Achat d'un véhicule léger pour les employés municipaux
 - * Travaux d'accessibilité pour handicapés dans divers bâtiments communaux
 - * Achat de matériel informatique pour l'école
 - * Amélioration de l'équipement des gîtes : télévisions, chauffage électrique...
 - * Création d'un parking à proximité de l'ancienne gendarmerie
 - * Petits travaux de voirie
- Aucun emprunt supplémentaire n'est prévu cette année

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2- Taux d'imposition - Année 2015

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée l'Etat de notification n° 1259 des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale des Communes transmis par la Direction Générale des Finances Publiques concernant l'année 2015.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les taux d'imposition des trois taxes communales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de fixer comme suit les taux des trois taxes communales pour l'année 2015 :

- Taxe d'Habitation : **7.35 %**
- Taxe Foncière (Bâti) : **14.24 %**
- Taxe Foncière (Non Bâti) : **75.67 %**

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : pas d'augmentation des taux par rapport à l'année dernière mais les bases de calcul fixées par l'état ont légèrement augmentées

3- Participation financière sur frais de transport scolaire :

Vu l'article L.3111-9 du Code des Transports,
Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention en date du 11 décembre 2012 conclue avec le Département du Puy-de-Dôme pour le suivi et la gestion de proximité des transports scolaires,

Par convention en date du 11 décembre 2012, le Département du Puy-de-Dôme avait confié à la commune de Viverols le soin de contribuer à l'organisation et la gestion des services de transports scolaires.

Sur le fondement de cette convention, la commune de Viverols avait notamment pour mission de collecter et d'encaisser le montant de la participation due par les familles au titre des transports scolaires.

Par ailleurs, la commune de Viverols prenait à sa charge une partie de cette participation incombant aux familles.

Or dans le cadre de l'organisation du transport scolaire 2014/2015, les services du Département du Puy-de-Dôme ont mis en place un nouvel outil de gestion dénommé « PEGASE »,

En raison de ce nouveau mode de gestion, les familles verseront directement au Département la participation financière due au titre des transports scolaires.

A ce titre, la convention conclue entre la commune de Viverols et le Département du Puy-de-Dôme sera modifiée afin que l'encaissement du montant de la participation familiale ne relève plus des missions de la commune.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande des parents d'élèves afin de renouveler la participation de la commune aux frais de transport scolaire pour les enfants de Viverols

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- de participer aux frais de transport scolaire des enfants domiciliés sur la commune de Viverols et scolarisés dans les trois écoles du RPI, dès l'année scolaire 2014/2015

- que le taux de participation sera fixé ultérieurement afin d'harmoniser ce taux avec les communes de Saillant et d'Eglisolles

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : en l'absence de réponses des communes avoisinantes dans les semaines qui arrivent, le taux sera rediscuté à l'occasion du Conseil Municipal de Mai en se souvenant que les années précédentes, la commune prenait en charge 50 % de la somme payée par les familles soit 71 euros pour l'année scolaire.

4-Commune de Viverols Les Maisons Neuves - Coupe de bois 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la baisse des dotations de l'Etat. Afin d'augmenter les recettes communales, il est nécessaire de prévoir une coupe de bois exceptionnelle pour la commune Viverols-Les Maisons Neuves, pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- demande à l'O.N.F la possibilité d'anticiper une coupe de bois dans les forêts communales Les Maisons Neuves

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

5- Section Gorce Bouteyras Le Moulinet - Coupe de bois 2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de voirie communale allant du Pont de la Pierre au hameau de Bouteyras. Ces travaux devaient être financés par la section. Hors à ce jour il reste un reliquat de l'ordre de 20000 euros. De plus les ayants droits de la section demandent une exploitation façonnée de leur bois de chauffage. Il faut donc prévoir son financement. Il est nécessaire de prévoir une coupe de bois exceptionnelle dans la section de Gorce Bouteyras Le Moulinet pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- demande à l'O.N.F la possibilité d'anticiper une coupe de bois dans la forêt de la section de Gorce Bouteyras Le Moulinet

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

6- Soumission de la forêt du CCAS à l'ONF

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, demande à ce que soit rajouté au projet de soumission à l'ONF, la parcelle cadastrée A 105 – La Taillade – d'une superficie de 1ha73ca25a appartenant au Bureau d'Aide Sociale de la Commune de Viverols.

Vote : Pour : 7
Contre : 4 (LACROIX – PICARD – PORTENEUVE – MATICHARD)
Abstention : 0

7- Demande du Maire pour rajouter à l'ordre du jour deux délibérations à prendre en urgence : accord du Conseil Municipal

Location de l' appartement de l'école précédemment occupé par Henri Ollier

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande faite par Melle Emilie DELETRAZ et Mr Yves BIANCHET pour louer l'appartement T4 situé au 1^{er} étage – aile droite - du bâtiment de l'école à compter du 1^{er} avril 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de louer, à compter du 1^{er} avril 2015 :

- l'appartement type T4 situé au premier étage – aile droite - du bâtiment de l'école, pour un montant de loyer mensuel de 238 euros (deux cent trente huit euros) à compter du 1^{er} avril 2015

- de demander au locataire de réaliser des travaux de réfection en contrepartie de deux mois de gratuité de loyer. Le loyer sera donc à régler à compter du 01/06/2015

- de demander au locataire un cautionnement équivalent à un mois de loyer en principal, soit une somme de 238 euros, à la signature du bail.

- que le montant du loyer sera révisé chaque année le 1^{er} janvier, en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Mise à jour du Règlement intérieur du camping municipal :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le règlement intérieur du Camping municipal « Le Pradoux ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ledit règlement et précise qu'il sera applicable à compter du 30 mars 2015.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires: le règlement est disponible en mairie

QUESTIONS DIVERSES

A propos de la nouvelle voirie Les Mas- Coussangettes :

Il a été demandé par plusieurs riverains de prévoir une limitation de vitesse des véhicules à l'intérieur du village de Coussangettes. Les limitations de vitesse par

panneau paraissant peu efficace, il est proposé de ne pas élargir la voirie au niveau de la maison de M. Dupré chez qui une partie du mur du jardin devait être détruit, de manière à constituer une chicane naturelle obligeant les voitures à ralentir. La largeur de la voirie reste cependant à ce niveau supérieure à 5 mètres.

Un vote est demandé : pour 5 abstention : 1 (Allard JY) contre : 5
(Porteneuve F, Matichard G, Picard E, Lacroix Y, Hauteville C)

Le mur de M. Dupré ne sera pas détruit.

2- Festivités sportives : dates des différentes courses

-course cycliste « Tour de la vallée de l'Ance » le 26/4/2015

-course cycliste « Les copains » le 5/7/2015

Revêtement des surfaces des trottoirs du lotissement

Il est à refaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

Prochain Conseil Municipal, le vendredi 24 avril 2015 à 20H30